

Revue critique de droit international privé

REDACTEUR
Paul Lagarde

RÉDACTEUR EN CHEF
Bertrand Ancel

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Horatia Muir Watt

DALLOZ

Indication de la règle étrangère applicable. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 22 février 2000, note Bertrand Ancel et Horatia Muir Watt, p. 778.

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Articles 25 et 47. — Interprétation. — Notion de décision. — Writ of summons. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 17 novembre 1999, note Gilles Cuniberti, p. 786.

Compétence. — Clause attributive de juridiction. — Contrat de concession. — Action dénonçant des faits de concurrence déloyale. — Faits consécutifs à la rupture du contrat. — Inapplicabilité de la clause. — Cour de cassation (Ch. com.), 21 mars 2000, note Anne Sinay-Cytermann, p. 792.

Table des sommaires 1999, par Étienne Pataut, p. 801.

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Conflits de juridictions. — *Conventions de Bruxelles du 27 septembre 1968.* — *Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.* — Décret du 25 juillet 2000, p. 848. — *Coopération policière et judiciaire en matière pénale.* — Décret du 10 juillet 2000, p. 854. — *Enfants.* — *Déplacements et non-retours illicites.* — *Coopération.* — Décret du 25 août 2000, p. 857. — *Entraide judiciaire.* — *Matière civile.* — Décret du 18 septembre 2000, p. 860. — *Obligations contractuelles.* — *Convention de Rome du 19 juin 1980.* — *Adhésion de l'Autriche, la Finlande et la Suède.* — Décret du 25 juillet 2000, p. 869. — *Réadmission.* — Décret du 4 juillet 2000, p. 872.

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Code de commerce. — Ordonnance du 18 septembre 2000, p. 879. — *Communication.* — Loi du 1^{er} août 2000, p. 880. — *Regroupement familial.* — Commentaire de la circulaire du 1^{er} mars 2000, par Fabienne Jault-Seseke, p. 884. — *Salariés.* — *Détachement en France.* — Décret du 4 septembre 2000, p. 888. — *Vente.* — *Enchères publiques.* — *Libre prestation de services.* — Loi du 10 juillet 2000, p. 890.

III. — Communautés européennes.

Textes reproduits :

Égalité de traitement. — *Protection contre la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique.* — Directive du 29 juin 2000, p. 892. — *Commerce électronique.* — Directive du 8 juin 2000, p. 901.

IV. — Informations diverses.

Allemagne. — *Consommateurs.* — *Protection.* — *Directives communautaires.* — *Application dans l'espace.* — *Règle commune.* — Commentaire de la loi du 27 juin 2000, par Paul Lagarde, p. 924. — *Groupe européen de droit international privé.* — *Protection des consommateurs (Rome, 15-17 septembre 2000)*, p. 929.

400282



61060

Quatrième Partie. — Bibliographie.

I. — Livres. Beaumont et McEleavy, *The Hague Convention on International Child Abduction* (Étienne Pataut), p. 935. — Chanteloup (Hélène), *Les quasi-contrats en droit international privé* (Paul Lagarde), p. 940. — Diloy (Christel), *Le contrat d'agence commerciale en droit international* (Horatia Muir Watt), p. 944. — Gutmann (Daniel), *Le sentiment d'identité. Étude de droit des personnes et de la famille* (Horatia Muir Watt), p. 947. — *Münchener Kommentar zum Bürgerlichen Gesetzbuch, Band 11, Internationales Handels und Gesellschaftsrecht, Art. 50-237 EGBGB* (Paul Lagarde), p. 950.

II. — Revues.

.....

III. — Index bibliographique 1999. 957

Tables annuelles 2000. 993

CARDEX	✓
VOGES	
B. DATOS	
OK	
M. 3	2000

Biblioteca de la Corte Suprema	
Nº de Orden	114038
Ubicación	2-35

Première Partie. — Doctrine et Chroniques

- Vincent HEUZÉ. — *De quelques infirmités congénitales du droit uniforme : l'exemple de la Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968*..... 595
- Sabine CORNELOUP et Vincent CORNELOUP. — *Le contentieux de la coopération des autorités centrales dans le cadre des conventions de La Haye. Compétence administrative ou judiciaire ?*..... 641



Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

Conservation de la nationalité française. — Article 78 code de la nationalité. — Loi interprétative du 22 juillet 1993. — Condition de résidence en France. — Présence dans l'armée française. — Assimilation (non). — 2) *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales*. — Article 6 et 6.1. — Procès équitable. — Nationalité. — Loi interprétative du 22 juillet 1993. — Ingérence dans l'administration de la justice (non). — 3) *Pacte de New York du 19 décembre 1966*. — Respect des droits civils et politiques. — Discrimination. — Détermination de la nationalité. — Détermination légale. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 22 février 2000, note Hugues Fulchiron, p. 681.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

Maintien en rétention. — Pouvoir de contrôle du juge judiciaire. — Contrôle de la légalité de l'acte administratif. — Respect des libertés individuelles. — Cour de cassation (2^e Ch. civ.), 21 et 28 octobre, 10 et 25 novembre, 20 et 27 janvier et 24 février 2000, note Nicole Guimezanes, p. 697.

III. — CONFLITS DE LOIS.

Lois de police. — Définition. — 2) *Droit communautaire*. — Lois de police. — Priorité du droit communautaire. — Possibilité de prise en considération. — Conditions. — Cour de justice des Communautés européennes, 23 novembre 1999, note Marc Fallon, p. 710.

Convention de Rome du 19 juin 1980. — Contrat. — Loi applicable. — Article 3.1. — Loi choisie par les parties. — Choix exprès. — Choix implicite. — Garanties bancaires. — Contre-garanties autonomes. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 25 janvier 2000, note Jean-Michel Jacquet, p. 737.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Crimes et délits commis à l'étranger. — Délit commis par un Français à l'étranger. — Action publique. — Mise en mouvement. — Plainte préalable de la victime. — Dénonciation officielle par l'autorité du pays où le délit a été commis. — Cour de cassation (Ch. crim.), 24 novembre 1998, note Delphine Thiel, p. 744.

Compétence. — Compétence administrative. — Convention de La Haye du 25 octobre 1980. — Enlèvement illicite d'enfant. — Autorité centrale. — Refus d'intervenir auprès des autorités étrangères. — Recours en annulation. — Décision se rattachant aux relations internationales (non). — Décision liée à une procédure judiciaire (non). — Compétence du juge administratif. — 2) *Convention de La Haye du 25 octobre 1980*. — Enlèvement illicite d'enfant. — Existence du droit de garde. — Compétence interne. — Compétence exclusive de la juridiction judiciaire. — 3) *Convention internationale du 26 janvier 1990*. — Droits de l'enfant. — Effet direct. — Articles 2-1 et 2-2 (non). — Autorité parentale — Attribution à la mère. — Enfant naturel reconnu par les deux parents. — Intérêt supérieur de l'enfant. — 4) *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*. — Autorité parentale. — Attribution à la mère. — Enfant naturel reconnu par les deux parents. — Respect de la vie familiale. — Discrimination fondée sur le sexe (non). — Conseil d'État, 30 juin 1999, p. 757.

Arbitrage. — Arbitrage international. — Clause compromissoire. — Insertion dans un contrat. — Mandat. — Mandataire substitué. — Opposabilité. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 8 février 2000, note Nathalie Coipel-Cordonnier, p. 763.

Faillite. — Faillite prononcée à l'étranger. — Saisie conservatoire. — Saisie pratiquée en France. — Ordonnance de saisie postérieure au jugement étranger. — Ordonnance antérieure à l'exequatur. — Opposabilité de la saisie à la faillite. — Rétroactivité. — Office du juge. —